Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20261106-2026_11_06-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 6 novembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
2 novembre 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
13 novembre 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

L'an deux mil vingt-six, le 6 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUÉGUIN Patrick, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MAUDIEU Maxime, Mme VEILLARD Sylvie, M. MESSÉ Marcel, M LERETRIF Etienne, M COLLERAIS Thierry, M. GUIET Mathieu, M. DIGUET Xavier, M. LANCELOT Camille, Mme Annick LION, Mme LE GOFF Patricia, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, Mme COLASSE Elodie.

Secrétaire de séance : M. DIGUET Xavier.

2026.11.06 – Participation financière à la fête du village Couleurs d'Automne

Le Maire rappelle que la commune soutient financièrement l'organisation de la fête du village Couleurs d'Automne qui s'est déroulée le dimanche 4 octobre 2026.

Pour formaliser cette aide, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation de 0.50 € par habitant, soit : 1086 habitants x 0.50 € = 543 €.

Cette subvention sera versée au comité des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à 14 voix pour et une abstention (vote à main levée) de :

- **ACCEPTER les modalités de partenariat de la convention présentée et participer aux frais en versant la somme de 543 € pour l'année 2026 au Comité des Fêtes ;**
- **DONNER tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.**

Pour extrait conforme,
En mairie, le 6 novembre 2026
Le Maire, M. GUÉGUIN Patrick